

COMMUNIQUÉ

AUGUST & DEBOUZY CONSEILLE KEOLIS DANS LE CADRE DE SON PARTENARIAT AVEC LECAB



Private Equity Droit du travail et de la protection sociale IT et données personnelles ANNULE -
Concurrence, régulation européenne et FDI Contrats commerciaux et internationaux Droit de la propriété
intellectuelle, média et art Corporate - M&A | 24/03/16 | Julien Aucomte Emmanuelle Barbara Mahasti
Razavi Diane Reboursier

TRANSPORT

Le cabinet August & Debouzy a accompagné Keolis, spécialiste des transports urbain et interurbain, dans le cadre de son partenariat commercial et capitalistique stratégique avec LeCab, société spécialisée dans le service de transport de personnes par la mise à disposition de véhicules de tourisme avec chauffeur et leader français dans ce domaine.

Keolis a conclu un partenariat commercial et capitalistique stratégique avec LeCab le 18 mars 2016, devenant pour ce dernier un partenaire industriel de référence. Ce partenariat permettra ainsi à LeCab de s'appuyer sur l'implantation nationale de Keolis pour accélérer le développement de son activité hors de l'Île-de-France, et permettra à Keolis d'enrichir son offre de mobilité en intégrant des solutions de transport personnalisé et de renforcer ainsi son positionnement multimodal.

Keolis était conseillée par August & Debouzy, avec une équipe menée par Julien Aucomte, associé, Emilie Cazes, senior, Laura Favier, avocat, en corporate, Mahasti Razavi, associée et Coralie Vaissière, avocat, en contrats et sur les aspects IP/IT, Emmanuelle Barbara, associée, Diane Reboursier, conseil, en social.
